



Site internet

Tél. : 01.43.99.37.95 : Maryline DUPUIS & David FERREIRA (SD)
01.41.94.34.64 : Bernardo DOUET
01.43.99.65.48 : Stéphane CUVIGNY

Local syndical
Hôtel des Finances
1 Place du Général Billotte
94040 CRÉTEIL Cedex

Déclaration liminaire au CHSCT du 22 février 2013

Ministère Amer

Madame la Présidente déléguée,

Si vous le permettez deux petits rappels :

« Citoyens dans la cité, les salariés doivent l'être aussi dans leur entreprise » [...] « Les salariés bénéficient d'un droit à l'expression directe et collective sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation de leur travail » (article L. 2281-1 du Code du travail).

Or les conditions dans lesquelles le travail s'effectue, son organisation, sa conséquence sur la santé des travailleurs et des travailleuses est resté un vœux pieux dans les prises de position politiques récentes.

La destruction des collectifs de travail par une mise en concurrence des salariés, les objectifs individualisés, la disparition des marges de manœuvre dans l'exécution du travail, un management sans connaissance réelle des métiers dans le seul objectif de rentabilité financière, les restructurations incessantes, les suppressions de poste, les transferts d'activité et les réorganisations à la fois des procédés de travail (et des méthodes de production), la subordination à l'employeur comme règle, sont les causes directes de la souffrance au travail.

On peut maintenant établir un lien entre l'apparition des suicides, des risques psycho-sociaux au travail, le développement des maladies professionnelles spécifiques, et, l'intensification du travail et les contraintes de plus en plus fortes. Surtout qu'en l'absence de croissance et d'innovation majeure, la réduction des coûts est le seul levier présenté comme efficace, ainsi les directions créent les conditions d'une insécurité permanente des salariés.

Il y a trente ans on parlait déjà de somatisation, aujourd'hui nous sommes à l'aube des neurosciences, les processus complexes induits ont des effets profonds, surprenants et variés,

comme le prouvent les exemples suivants :

Une enquête récente a démontré le lien entre l'augmentation des cas de cancer du sein et le travail de nuit des femmes !!!

Une étude américaine fait un lien très clair entre la perte d'un emploi et l'augmentation des risques d'infarctus du myocarde, autant que le tabac, le diabète ou l'hypertension !!!(1)

Des études néerlandaises sur des soldats de retour d'Afghanistan, viennent de prouver des changements durables dans le réseau neuronal mésorbitaire* qui pourrait accroître la vulnérabilité à de nouveaux stress !!!(2)

Ces résultats sont-ils extrapolables aux civils soumis à un stress prolongé ?

C'est probable selon les chercheurs néerlandais, et peut-être même de façon plus intense et plus prolongée car les civils ne sont pas, contrairement aux militaires, formés et entraînés à résister au stress prolongé. Or le stress a moins de conséquences lorsque l'on pense maîtriser la situation.

Alors que les politiques de prévention de la santé et de la sécurité au travail sont développées, depuis dix ans, autour du DUERP (décret n° 2011-1016 du 5 novembre 2011), on analyse très mal l'absentéisme.

L'absentéisme : le jour de carence comme arme...

Analyse d'une étude sur les collectivités territoriales :

« Plus on avance en âge, plus on est absent » souligne Pierre Souchon, directeur de l'ingénierie « santé et travail » de Dexia Sofcap(3), le mouvement risque de s'amplifier avec le report de l'âge de la retraite.

Responsable de la direction « santé, sécurité au travail » du centre de gestion territoriale de l'Isère, le docteur Michèle Cros le constate : « Ajouté au climat d'inquiétude générale, à la réforme territoriale et aux fusions envisagées, le report de l'âge de la retraite met les agents en difficulté. Pour certains travailler six mois de plus a été un choc, alors qu'ils « tenaient » jusqu'à lors. En apprenant le report de leur départ, trois agents ont décompensé, l'un par une hernie discale, l'autre par un problème cardiaque majeur, le dernier est en dépression ».

Selon ce médecin, l'absentéisme reflète les secousses sociales du moment. A contrario de ces situations extrêmes, il note le bien-être relatif de petites communes, qui expliquerait une présence assidue.

« Lorsque l'on se sent soutenu par sa hiérarchie on se sent moins fatigué. A défaut avec une population qui vieillit, les exigences du public qui augmentent, les changements liés aux nouveaux métiers et moins de marge de manœuvre, ce sera la quadrature du cercle » prévient le responsable de Sofcap.

Directeur des ressources humaines au Conseil Général du Gers, Philippe Gérard confirme :

« L'absentéisme est un indicateur. Un agent souvent absent, cela veut dire quelque chose. Les personnes sont devenues extrêmement fragiles. Il leur faut une part d'appropriation de leur environnement de travail(...) le vrai levier ce sont de bonnes conditions de travail ».

La jungle de la loi du plus fort

Les manifestations paroxystiques de la puissance du déni perdurent de façon caricaturale et oppressante alors que le monde du travail s'écroule. Déni de l'humain, de ses besoins vitaux, de ses investissements, de ses motivations et éléments de structuration : après tous les déploiements des sciences humaines, les magnifiques explicitations de la psycho-dynamique du travail montrant l'hyper investissement de l'homme et la gravité de ce qu'il joue d'essentiel dans la construction de son identité et de sa santé au travail, les logiques mortifères de « chosification du sujet » et ses corollaires le harcèlement moral et sexuel, font comme si l'homme au travail n'était qu'un robot exécutant, toujours suspect de fainéantise quand il tombe malade ou quand il n'arrive pas à exécuter les consignes, alors qu'il y a aussi et de façon massive, le déni de la réalité du travail et de ses besoins. Au final, les décideurs détruisent la société sur la base du déni du réel.

La mise à mal de la médecine du travail est un élément fort parmi d'autres démontrant l'effondrement démocratique, la partialité d'un état qui met les professionnels dans l'empêchement d'exercer leur mission de prévention pour confier celle-ci à ceux qui génèrent les risques, signant là encore sa volonté partisane dans un conflit d'intérêt qui a et qui aura des conséquences aussi graves que celles de l'affaire de l'amiante.

Des mesures de faux-semblants sont orchestrées dans les services car il n'est plus question de parler des vrais problèmes et encore moins des vraies solutions ; à la place, se déploient les mesures tragi-comiques de « communication et information » pour apprendre aux salariés à ne pas souffrir malgré leurs situations de travail totalement délétères.

Non, les employeurs ne sont pas les personnes morales qui peuvent dans une démocratie être garants de la santé au travail. Non, la dérégulation ne favorise pas la liberté mais elle organise l'asservissement des plus faibles.

La force du déni est de laisser libre cours aux logiques partisanes au service des rapacités financières. C'est pour cela que dans toutes les branches professionnelles, on vit des compressions irresponsables d'effectifs, bien plus drastiques que dans les autres pays d'Europe. Et cela n'a rien à voir avec un coût du travail soi-disant plus élevé.

L'asservissement de l'homme, non pas au travail, mais à des logiques de soumission totalement coupées de la réalité du travail est à l'œuvre d'une manière inédite, donnant raison à Geneviève Antonioz de Gaulle qui avait bien annoncé le « totalitarisme de l'argent ».

Comme tout totalitarisme, il a eu besoin d'écraser tout ce qui s'opposait à lui, faire taire, isoler, contraindre et soumettre, et c'est cela qui rend malade les salariés.

Les apparentes soumissions " pour avoir la paix ", sont elles-mêmes des violences rentrées, toujours susceptibles de ressortir, contre soi ou contre les autres...

* : centre de coordination : attention, apprentissage, émotion, motivation.

(1) : Archives of Internal Medicine, novembre 2012.

(2) : Proceedings of the National Academy of Sciences 2012.

(3) : Dexia Sofcap : assurances-personnels des collectivités locales et établissements hospitaliers.